



Fazor Star

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Numéro de référence de la FDS: REG-FR-304

Date d'émission: 29/01/2019 Date de révision: 19/02/2025 Remplace la version de: 25/04/2022 Version: 3.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom : MALEIC-HYDRAZIDE POTASSIUM SALT(804)SG
Nom commercial : Fazor Star
Synonymes : Hydrazide maléique sel de potassium 600 g/kg SG

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
Spec. d'usage industriel/professionnel : Produits phytopharmaceutiques
Utilisation de la substance/mélange : Régulateur de croissance des végétaux

1.2.2. Utilisations déconseillées

Restrictions d'emploi : Il n'existe pas de contre-indications connues

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

UPL France
Tour Voltaire
1, Place des Degrés
92800 PUTEAUX
France
T +33 (0)1 46 35 92 00
EUR-SDS.info@upl-ltd.com, www.upl-ltd.com/fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Reste du monde (anglais): +44 1865 407333
Europe (anglais): +44(0)1235 239670
112 (Numéro d'urgence européen)
France : +33 1 72 11 00 03 (français)

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA	http://www.centres-antipoison.net/	+ 33 1 45 42 59 59	-

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, H411
catégorie 2

Texte intégral des phrases H et EUH: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Fazor Star

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

GHS09

Mention d'avertissement (CLP)	: -
Mentions de danger (CLP)	: H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence (CLP)	: P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P391 - Recueillir le produit répandu. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets approuvée.
Phrases EUH	: EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés	: Ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus. Risque d'explosion des poussières dégagées dans l'air.
----------------------------	---

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydrazide maléique sel de potassium	N° CAS: 51542-52-0 N° CE: 257-261-0	80 - 90	Non classé
Isotridécyl alcool éthoxylate	N° CAS: 9043-30-5; 78330-21-9 N° CE: 500-027-2	10 – 20	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
Hydrocarbures aromatiques en C10-13, produits de réaction avec nonène ramifié, sulfonés, sels de sodium	N° CAS: 1258274-08-6 N° CE: 800-660-7 N° REACH: 01-2119980591-31-XXXX	1 - 2.5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318
Sodium Alkyl Naphthalene Sulphonate Formaldehyde Condensate substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR)	N° CAS: 68425-94-5	1 - 2.5	Eye Irrit. 2, H319
Hydroxyde de potassium substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR)	N° CAS: 1310-58-3 N° CE: 215-181-3 N° Index: 019-002-00-8 N° REACH: 01-2119487136-33	1 - 2.5	Met. Corr. 1, H290 Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 (ATE=333 mg/kg de poids corporel) Skin Corr. 1A, H314
Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C10-16, sels de sodium	N° CAS: 68081-81-2 N° CE: 268-356-1	0.5 - 2.5	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 (ATE=500 mg/kg de poids corporel) Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318
sulfate de cuivre pentahydraté	N° CAS: 7758-99-8 N° CE: 231-847-6 N° Index: 029-023-00-4 N° REACH: 01-2119520566-40-XXXX	< 0.1	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 (ATE=481 mg/kg de poids corporel) Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)

Fazor Star

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques (%)
Hydroxyde de potassium	N° CAS: 1310-58-3 N° CE: 215-181-3 N° Index: 019-002-00-8 N° REACH: 01-2119487136-33	(0,5 ≤ C < 2) Skin Irrit. 2; H315 (0,5 ≤ C < 2) Eye Irrit. 2; H319 (2 ≤ C < 5) Skin Corr. 1B; H314 (5 ≤ C < 100) Skin Corr. 1A; H314

Texte intégral des phrases H et EUH: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Appeler un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver au savon avec une grande quantité d'eau. En cas de rougeur ou irritation, appeler un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Premiers soins après contact oculaire	: Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins). En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par mesure de précaution. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Aucun connu.
------------------	----------------

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

La procédure de premiers secours doit être établie en consultation avec le médecin responsable de la médecine du travail.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Le produit lui-même n'est pas combustible. Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
--------------------------------	---

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Non inflammable.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Aucun connu.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant.
Autres informations	: Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	: Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ventiler la zone de déversement. Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées.
----------------------	---

Fazor Star

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination.

Autres informations : Éviter toute formation de poussière.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Éviter toute formation de poussière.

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Hydroxyde de potassium (1310-58-3)

France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Potassium (hydroxyde de)
VLE (OEL C/STEL)	2 mg/m ³
Remarque	Valeurs recommandées/admises
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 6443, 2022; Outil65)

Sodium Alkyl Naphthalene Sulphonate Formaldehyde Condensate (68425-94-5)

France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

VME (OEL TWA)	10,5 mg/m ³ Poussière FR VLE
Remarque	5 mg/m ³ ; FR VLE; Alveolar Fraction

sulfate de cuivre pentahydraté (7758-99-8)

UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)

Nom local	Copper(II) sulfate
Remarque	(Year of adoption 2014)

Fazor Star

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

sulfate de cuivre pentahydraté (7758-99-8)

Référence réglementaire

SCOEL Recommendations

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité. Lunettes de sécurité étanches. Lunettes de protection (ISO 16321-1)

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Tenue de protection étanche à la poussière. Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 4 (EN 13688 + EN 14605:2005 + A1:2009).

En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé.

Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

Protection des mains:

des gants de protection. gants en caoutchouc à l'alcool polyvinylique ou nitrile-butyle. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer

Protection des mains

Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants jetables		6 (> 480 minutes)	> 0.4	3 (> 0.65)	EN ISO 374-1/A1

8.2.2.3. Protection respiratoire

Protection respiratoire:

En cas de formation de poussières : Appareil respiratoire avec filtre. Protection obligatoire des voies respiratoires

Protection respiratoire

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Demi-masque jetable	ABEK-P3	Protection contre les poussières	EN 140, EN 1146

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: marron clair.
Apparence	: Granulés.
Odeur	: légère.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: 304 °C
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Non applicable
Inflammabilité	: Le produit n'est pas inflammable
Propriétés comburantes	: Non comburant.
Limite inférieure d'explosion	: Non applicable
Limite supérieure d'explosion	: Non applicable
Point d'éclair	: ≥ 100 °C
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: 8 – 12 (1 % Solution aqueuse)
pH solution	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Solubilité	: Eau: Soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Non applicable
Taille d'une particule	: Pas disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Non applicable
Densité apparente	: 0.551 g/ml (en vrac)
Densité apparente	: 0.594 g/ml (tassée)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

Fazor Star

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

10.4. Conditions à éviter

Aucune, à notre connaissance.

10.5. Matières incompatibles

Aucune, à notre connaissance.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Fazor Star	
DL50 orale rat	7500 mg/kg (méthode OCDE 401)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (US EPA FIFRA 81-2)
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 5 mg/l/4h (US EPA FIFRA 81-3)

Hydrazide maléique sel de potassium (51542-52-0)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (Hydrazide maléique)
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg (Hydrazide maléique)
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 4,03 mg/l/4h (concentration maximale atteignable - aucune mortalité)

Hydrocarbures aromatiques en C10-13, produits de réaction avec nonène ramifié, sulfonés, sels de sodium (1258274-08-6)	
DL50 orale rat	4470 (> 2000 – 5000) mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
CL50 Inhalation - Rat	> 5 mg/l

Hydroxyde de potassium (1310-58-3)	
DL50 orale rat	333 mg/kg (méthode conventionnelle) - 388 mg/kg (méthode de l'ajustement des doses (« up and down »))

Sodium Alkyl Naphthalene Sulphonate Formaldehyde Condensate (68425-94-5)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg

sulfate de cuivre pentahydraté (7758-99-8)	
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: EU Method B.3 (Acute Toxicity (Dermal)), Guideline: EPA OTS 798.1100 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: other:

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). pH: 8 – 12 (1 % Solution aqueuse)
--------------------------------------	--

Fazor Star

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Indications complémentaires	: Produit : Légèrement irritant mais classification non pertinente (lapin) (méthode OCDE 404) Hydrazide maléique : Légèrement irritant mais classification non pertinente (lapin)
-----------------------------	---

Hydroxyde de potassium (1310-58-3)

pH	≈ 13,5 Temp.: 25 °C Concentration: 5,611 g/L
----	--

Sodium Alkyl Naphthalene Sulphonate Formaldehyde Condensate (68425-94-5)

pH	7,5 – 10 (5%)
----	---------------

sulfate de cuivre pentahydraté (7758-99-8)

pH	3 – 4,2 (5 %)
----	---------------

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). pH: 8 – 12 (1 % Solution aqueuse)
--	--

Indications complémentaires	: Produit : Légèrement irritant mais classification non pertinente (lapin) (US EPA FIFRA 81-4) Hydrazide maléique : Non irritant par application oculaire chez le lapin
-----------------------------	---

Hydroxyde de potassium (1310-58-3)

pH	≈ 13,5 Temp.: 25 °C Concentration: 5,611 g/L
----	--

Sodium Alkyl Naphthalene Sulphonate Formaldehyde Condensate (68425-94-5)

pH	7,5 – 10 (5%)
----	---------------

sulfate de cuivre pentahydraté (7758-99-8)

pH	3 – 4,2 (5 %)
----	---------------

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
---	--

Indications complémentaires	: Produit : Test de Buehler : Non sensibilisant cutané chez le cobaye (méthode OCDE 406) Hydrazide maléique : Test de Maximalisation (GPMT) : Non sensibilisant cutané chez le cobaye
-----------------------------	---

Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
--	--

Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
-----------------	--

Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
-------------------------------	--

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
---	--

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
--	--

Hydrazide maléique sel de potassium (51542-52-0)

NOAEL, mâle, femelle, oral, rat	1000 mg/kg de poids corporel/jour (13 semaines, Organe(s)-cible(s): foie, reins, poumons, rate, testicule)
---------------------------------	--

NOAEL, mâle, femelle, oral, Chien	625 mg/kg de poids corporel/jour (13 semaines, (méthode OCDE 409), Organe(s)-cible(s): foie)
-----------------------------------	--

Fazor Star

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Hydrazide maléique sel de potassium (51542-52-0)

NOAEL, mâle, femelle, oral, Chien	750 ppm (1 ans, Organe(s)-cible(s): foie, thyroïde)
NOAEL, mâle, Inhalation, rat	500 mg/m³ (28 jours, (méthode OCDE 412), Hydrazide maléique)
NOAEL, femelle, Inhalation	> 1000 mg/m³ (28 jours, (méthode OCDE 412), Hydrazide maléique)
NOAEL, mâle, femelle, Cutané, rat	1000 mg/kg de poids corporel/jour (21 jours, Organe(s)-cible(s): foie)

Hydrocarbures aromatiques en C10-13, produits de réaction avec nonène ramifié, sulfonés, sels de sodium (1258274-08-6)

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	300 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test), Guideline: other:, Guideline: other:, Guideline: other:
-----------------------------	---

Danger par aspiration : Non classé (Impossibilité technique d'obtenir les données)

Fazor Star

Viscosité, cinématique	Non applicable
------------------------	----------------

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

11.2.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme : Non classé

(aiguë)
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
(chronique)

Fazor Star	
CL50 - Poisson	130,8 mg/l/96h (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel))
CE50 - Crustacés	244 mg/l/48h (Daphnia magna)
NOEC chronique poisson	30 mg/l (21 jours, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel))
NOEC chronique crustacé	0,95 mg/l (21 jours, Daphnia magna)
NOEC, poissons	111.3 mg/l/96h (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel))
NOEC, invertébrés aquatiques	207.2 mg/l/48h (Daphnia magna)
EC50, algues aquatiques	445.2 mg/l/72h (Pseudokirchneriella subcapitata)
NOEC, algues aquatiques	179.6 mg/l/72h (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50, poissons, à long terme	> 88 mg/l (21 jours, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel))
EC50, invertébrés aquatiques, à long terme	110 mg/l (21 jours, Daphnia magna)
EC50, plantes	12.3 mg/l (7 jours, Myriophyllum aquaticum)
NOEC, plantes	3.2 mg/l (7 jours, Myriophyllum aquaticum)
EC50, plantes	54.4 mg/l (4 jours, Myriophyllum aquaticum)
NOEC, plantes	10.0 mg/l (4 jours, Myriophyllum aquaticum)
EC50, plantes	94.1 mg/l (7 jours, Lemna gibba)
NOEC, plantes	19.5 mg/l (7 jours, Lemna gibba)

Fazor Star

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Hydrazide maléique sel de potassium (51542-52-0)

CL50 - Poisson	> 134,8 mg/l/96h ((méthode OCDE 203), Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel))
CE50 - Crustacés	684,6 mg/l/48h ((méthode OCDE 202), Daphnia magna)
LOEC (chronique)	> 9,6 mg/l (32 jours, Pimephales promelas, Hydrazide maléique)
NOEC chronique poisson	9,6 mg/l (32 jours, Pimephales promelas, Hydrazide maléique)
NOEC, poissons	> 134.8 mg/l/96h ((méthode OCDE 203), Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel))
NOEC, invertébrés aquatiques	500.4 mg/l/48h ((méthode OCDE 202), Daphnia magna)
EC50, algues aquatiques	> 134.8 mg/l/72h ((méthode OCDE 201), Pseudokirchneriella subcapitata)
NOEC, algues aquatiques	> 134.8 mg/l/72h ((méthode OCDE 201), Pseudokirchneriella subcapitata)
EC50, plantes	> 134.8 mg/l/72h ((méthode OCDE 201), Anabaena flos-aquae)
NOEC, plantes	> 134.8 mg/l/72h ((méthode OCDE 201), Anabaena flos-aquae)
EC50, plantes	64.3 mg/l (7 jours, Myriophyllum aquaticum)
NOEC, plantes	4.3 mg/l (7 jours, Myriophyllum aquaticum)
EC50, plantes	> 134.8 mg/l (4 jours, Myriophyllum aquaticum)
NOEC, plantes	13.5 mg/l (4 jours, Myriophyllum aquaticum)

Hydrocarbures aromatiques en C10-13, produits de réaction avec nonène ramifié, sulfonés, sels de sodium (1258274-08-6)

CL50 - Poisson	67,4 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)
CL50 poisson	35,7 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)
CE50 - Crustacés	> 100 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues	> 810 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)
LOEC (chronique)	30 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC (chronique)	15 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

Sodium Alkyl Naphthalene Sulphonate Formaldehyde Condensate (68425-94-5)

CL50 - Poisson	10 – 100 mg/l/96h Danio rerio, OECD 203
CE50 - Crustacés	> 100 mg/l/48h Daphnia magna, OECD 202
CE50 72h - Algues	> 100 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata
NOEC (chronique)	10 – 100 mg/l Grande daphnie

Isotridécyl alcool éthoxylate (9043-30-5; 78330-21-9)

CL50 - Poisson	1 – 10 mg/l
CE50 Daphnie	> 10 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Fazor Star

Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
------------------------------	---------------------------

Hydrazide maléique sel de potassium (51542-52-0)

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
------------------------------	-----------------------

Fazor Star

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Hydrocarbures aromatiques en C10-13, produits de réaction avec nonène ramifié, sulfonés, sels de sodium (1258274-08-6)

Persistence et dégradabilité	Non rapidement dégradable
------------------------------	---------------------------

Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C10-16, sels de sodium (68081-81-2)

Persistence et dégradabilité	Non rapidement dégradable
------------------------------	---------------------------

Hydroxyde de potassium (1310-58-3)

Persistence et dégradabilité	Rapidement dégradable
------------------------------	-----------------------

Sodium Alkyl Naphthalene Sulphonate Formaldehyde Condensate (68425-94-5)

Persistence et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
------------------------------	------------------------------

sulfate de cuivre pentahydraté (7758-99-8)

Persistence et dégradabilité	Non rapidement dégradable
------------------------------	---------------------------

Isotridécyl alcool éthoxylate (9043-30-5; 78330-21-9)

Persistence et dégradabilité	Facilement biodégradable.
------------------------------	---------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Fazor Star

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Non applicable
--	----------------

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

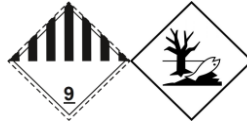
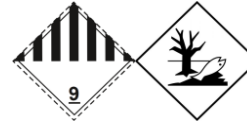
RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Décision gouvernementale n° 856 de 2002 concernant les registres de la gestion des déchets et pour l'approbation de la liste contenant les déchets, y compris les déchets dangereux. Loi n° 249 de 2015 sur la législation applicable aux emballages et déchets d'emballages.
Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux. Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA

ADR	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification		
UN 3077	UN 3077	UN 3077
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU		
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Hydrazide maléique sel de potassium ; Isotridécanol éthoxylé)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Hydrazide maléique sel de potassium ; Isotridécanol éthoxylé)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Maleic hydrazide potassium salt ; Isotridecanol, ethoxylated)
Description document de transport		
UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Hydrazide maléique sel de potassium ; Isotridécanol éthoxylé), 9, III, (-)	UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Hydrazide maléique sel de potassium ; Isotridécanol éthoxylé), 9, III, POLLUANT MARIN	UN 3077 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Maleic hydrazide potassium salt ; Isotridecanol, ethoxylated), 9, III
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		
9	9	9
		
14.4. Groupe d'emballage		
III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement		
Dangereux pour l'environnement: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui Polluant marin: Oui N° FS (Feu): F-A N° FS (Déversement): S-F	Dangereux pour l'environnement: Oui
Pas d'informations supplémentaires disponibles		

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: M7
Dispositions spéciales (ADR)	: 274, 335, 375, 601
Quantités limitées (ADR)	: 5kg
Quantités exceptées (ADR)	: E1
Instructions d'emballage (ADR)	: P002, IBC08, LP02, R001
Dispositions spéciales d'emballage (ADR)	: PP12, B3
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP10
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: T1, BK1, BK2, BK3
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: TP33
Code-citerne (ADR)	: SGAV, LGBV
Véhicule pour le transport en citerne	: AT
Catégorie de transport (ADR)	: 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	: V13
Dispositions spéciales de transport - Vrac (ADR)	: VC1, VC2
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR)	: CV13
Numéro d'identification du danger (code Kemler)	: 90

Fazor Star

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels :

-

Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	: 274, 335, 966, 967, 969
Quantités limitées (IMDG)	: 5 kg
Quantités exceptées (IMDG)	: E1
Instructions d'emballage (IMDG)	: LP02, P002
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)	: PP12
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC08
Dispositions spéciales GRV (IMDG)	: B3
Instructions pour citernes (IMDG)	: BK1, BK2, BK3, T1
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP33
Catégorie de chargement (IMDG)	: A
Arrimage et manutention (Code IMDG)	: SW23

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y956
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 30kgG
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 956
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 400kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 956
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 400kg
Dispositions spéciales (IATA)	: A97, A158, A179, A197, A215
Code ERG (IATA)	: 9L

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Fazor Star

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Règlement (CE) du Conseil pour le contrôle des biens à double usage

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) DU CONSEIL relatif au contrôle des biens à double usage

Directive Seveso (2012/18/UE, réduction des risques de catastrophes)

Seveso Indications complémentaires : E2 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie chronique 2

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.1.2. Directives nationales

France

Installations classées			
No ICPE	Désignation de la rubrique	Code Régime	Rayon
4511	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2.		

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

voir rubrique(s) : 8.2. Équipements de protection individuelle.

Abréviations et acronymes:

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
IATA	Association internationale du transport aérien
DL50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
CE50	Concentration médiane effective
NOEC	Concentration sans effet observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1

Fazor Star

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:		
Aquatic Chronic 2	H411	D'après les données d'essais

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.